



multiples cdd et primes de fin de contrat

Par **Aidbol**, le **22/03/2011** à **14:34**

Bonjour,

J'aimerais l'avis d'un professionnel sur mon cas :

Je travaille chez une enseigne de grande distribution. J'ai été embauché comme vendeur à l'occasion d'un agrandissement du magasin.

J'attends d'ici peu le CDI promis, après 4 CDD successifs sur le même poste, sans interruptions entre les CDD. Cela fera 18 mois bientôt (d'où l'attente du CDI). Le motif de chaque CDD, sur le contrat, est "Accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise" (ce qui serait difficilement justifiable...)

Déjà, j'ai cru comprendre qu'ils n'avaient pas le droit de faire plus de deux CDD.

Mais bon, passons...

Ce que je souhaiterais surtout savoir, c'est s'il me devront des primes de fin de CDD s'ils m'emploient en CDI ? Me doivent-ils les primes pour les 3 premiers contrats, mais pas le dernier qui serait suivi d'un CDI ?

Ce cas, un peu particulier - et certainement pas très légal - n'est pas détaillé dans les articles qui parlent des primes de fin de CDD.

Merci d'avance.